

Extension du Parc des Fontaines à Bernin

Concertation préalable

Contribution à l'Avis du Conseil de Développement du Grésivaudan.

Le conseil de développement du Grésivaudan est un outil de participation citoyenne au côté des élus. Il s'agit d'un groupe de 30 personnes tirées au sort pour six ans, qui s'efforce de respecter la parité de genre, d'âge, et une bonne représentation des communes. Les membres du conseil de développement participent aux commissions, se réunissent en assemblées plénières. Ils peuvent aussi créer des groupes de travail pour les saisines émanant du conseil communautaire ou les auto-saisines.

A la demande des garants de la concertation préalable sur l'extension de la ZAE des Fontaines à Bernin, le conseil de développement du Grésivaudan a rédigé un cahier d'acteurs et propose une série de remarques

Consultation du public et concertation préalable

Il s'agit d'une concertation volontaire, sans doute pour éviter la situation vécue par ST Micro : oubli de la saisine de la CNDP, enquête publique sans concertation préalable puis nouvelle demande d'autorisation environnementale et nouvelle enquête publique (en cours) ! Cette procédure ratée retarde le projet d'extension d'un an et a un coût considérable.

La concertation préalable suspendue l'an dernier l'a été à la demande de SOITEC. Or SOITEC s'est retirée du projet ce qui le fragilise. Pour l'instant, personne ne sait quelles entreprises sont susceptibles de s'installer. Il y a fréquemment confusion entre les deux concertations, celle de cette année et celle de l'an dernier, d'autant plus que ce sont les mêmes garants !

Il y a actuellement quatre consultations du public dans le Grésivaudan :

- Concertation préalable sur le Parc des Fontaines à Bernin (jusqu'au 11 novembre)
- Enquête publique sur l'extension de ST Microelectronics (jusqu'au 25 novembre)
- Reconstruction du pont de Brignoud (jusqu'au 13 novembre)
- Création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur 13 communes du Grésivaudan (jusqu'au 29 novembre), pas commencée.

Là encore beaucoup de confusion, alors qu'il s'agit de consultations qui n'ont rien à voir ! La participation est faible (11 contributions sur le registre du Parc des Fontaines, 6 sur le Pont de Brignoud, 65 pour ST) Beaucoup de lassitude qui engendrent un désintérêt

A l'avenir, il est important de partager personnellement (par le biais de mail, impressions papier) les dossiers de concertation avec l'agenda afin que les citoyens puissent participer clairement en connaissance de toutes les enquêtes en cours.

Une remarque concernant la méthode : il est surprenant que la concertation ne concerne que le projet d'extension de la ZAE et non les entreprises qui y prendront probablement

place, telle qu'une extension possible de SOITEC. La ZAE n'aurait sans doute pas de raison d'être sans le projet de SOITEC. Or considérer seuls les impacts de la ZAE est assez différent de considérer ceux d'une industrie ICPE ou Seveso, comme SOITEC. Dans le chapitre consacré aux enjeux et incidences du projet, les futures activités ne sont pas prises en compte. Le paragraphe « risques industriels » est vide.

Découper en deux phases un projet industriel (ZAE et implantation d'usine) puis ne faire porter la concertation que sur la première, laisse un flou important sur la seconde sans promesse d'une concertation lors de son installation. On lit ainsi que le choix des entreprises dans la ZAE sera à la discrétion d'Isère Aménagement :

« Si le projet se poursuit, Isère Aménagement réfléchira à allouer des lots de la ZAE à des projets dont les risques industriels sont maîtrisés et inscrits dans leurs propres emprises. Ainsi, ces risques n'induiront pas de prescriptions urbaines particulières pour les lots voisins ou pour les riverains. »

Isère Aménagement sera-t-il seul à juger de la maîtrise des risques des futures activités de la ZAE pour leur voisinage ?

Si une concertation devait se tenir pour l'extension de SOITEC, la décision d'extension de la ZAE, en amont, ne viendrait-elle pas peser sur celle pour SOITEC, par les investissements déjà engagés ?

Risques industriels majeurs

Il y a dans ce secteur une concentration d'entreprises classées SEVESO dans un espace restreint (STMicroelectronics, seuil haut, SOITEC seuil bas). Quel sera le classement Seveso des entreprises à venir ?

Les habitants à proximité sont-ils informés de l'attitude à avoir en cas de catastrophe ? Il est requis d'informer les citoyens de manière qu'ils ne puissent pas passer à côté de l'information (Courrier, Mail)

L'implantation de l'industrie microélectronique sur le territoire du Grésivaudan a plus de trente ans. Quel est le retour d'expérience ? Des accidents se sont-ils déjà produits ? Une évaluation des impacts de cette industrie en termes d'environnement et de santé a-t-elle été réalisée ?

Protection de l'environnement

La MRAE n'a pas été consultée et ne le sera pas avant l'enquête publique. Mais le projet sera sans doute très avancé. Que devient la zone humide au sud du Parc ? Comment protéger les aménagements d'une éventuelle crue torrentielle du torrent de Craponoz, sachant qu'avec le changement climatique les protections mises en place s'avèrent souvent insuffisantes ?

Les zones humides doivent être préservées car elles sont un réservoir de biodiversité (même à côté de champs intensifs). Il est mentionné dans le dossier de concertation qu'une compensation de 200% doit être appliquée, cela doit être absolument réalisé dans le périmètre voire dans la ville.

Il est nécessaire de conserver les corridors écologiques pour permettre à la faune de continuer à se déplacer au sein du territoire. Cette zone humide reste un carrefour entre le Manival et les étangs le long de l'Isère (bois Gramont, étangs de St Nazaire les Eymes). Ce point a été abordé dans le dossier de la concertation publique, et nous attirons l'attention de la CCLG sur l'importance de réfléchir à des solutions innovantes pour permettre le passage d'espèces terrestres et aériennes au travers de la ZAE en utilisant

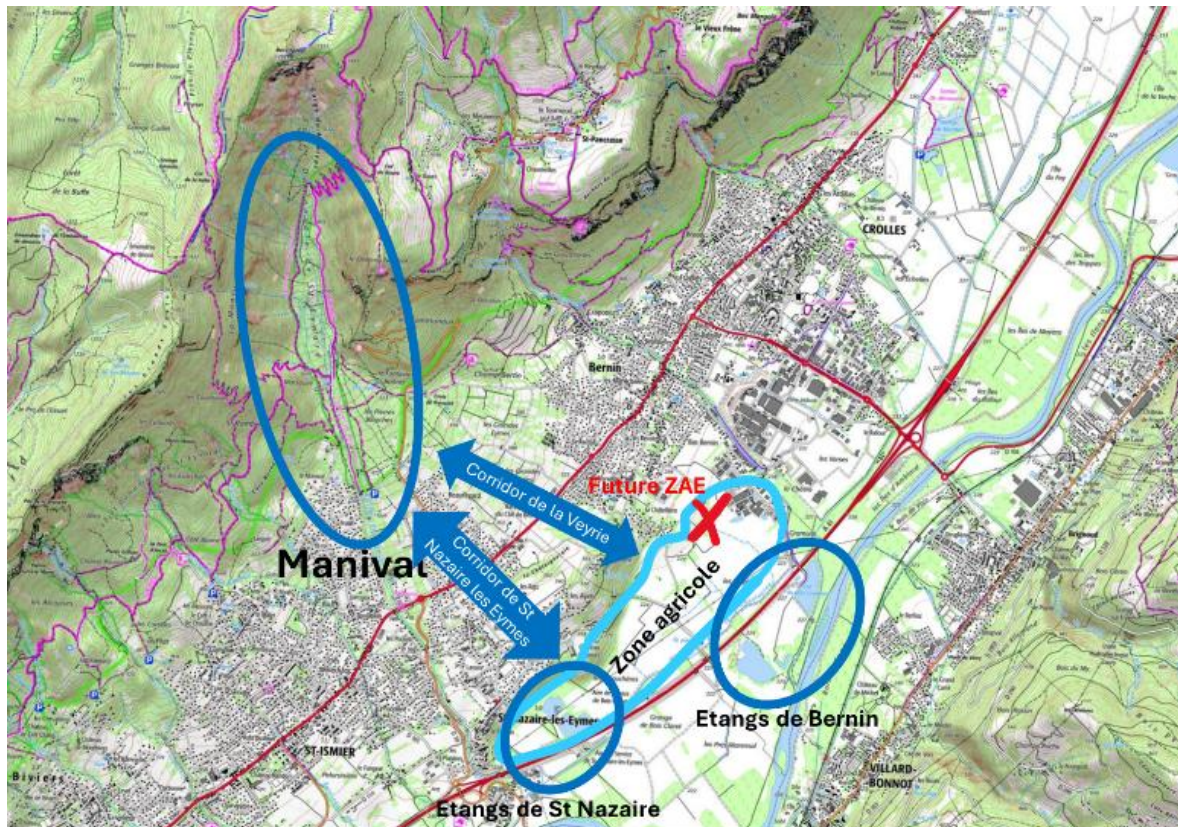


Figure 1: Déplacements de la faune sauvage entre chartreuse et Isère

par exemple des bâtiments sur pilotis et en offrant la possibilité de traverser les grillages de sécurité pour la petite faune (cf. Figure ci-dessous).

Nous rappelons que la CCLG a Dans le projet de territoire on peut lire : « Toutes les nouvelles zones d'activités seront dotées de règlements d'aménagement exigeants en matière environnementale. » le cahier des charges doit être rendu public et cet engagement doit être tenu

Le cumul des rejets de l'industrie microélectronique au fil des années a-t-il été évalué ? Quelles sont les possibilités de dépollution et de recyclage des eaux usées ?

Foncier

- Ce terrain est agricole et cultivé. Ce projet ne vient-il pas en contradiction avec le **ZAN** (zéro artificialisation nette). **Quelle est la proposition de la CCLG pour compenser cette acquisition ou garantir que le sol ne sera pas artificialisé ?**
- Il faudra modifier le **PLU** de la commune
- La suppression des zones agricoles est un **réel danger pour l'autonomie alimentaire**, compte tenu du fait que le Grésivaudan importe majoritairement ses denrées alimentaires, une réflexion globale doit être entreprise pour préserver les terres agricoles.
- Le Grésivaudan manque de terrains pour implanter des activités économiques. Une partie des zones d'activité ont été déclassées en raison des risques d'inondation.
- La CCLG doit faire l'inventaire des **friches industrielles et étudier leurs réhabilitations** qui pourraient sans doute être une alternative plus vertueuse
- La CCLG doit également proposer aux entreprises les ZAE non « complètes » comme de l'île du Rafour
- **Il est toujours utile pour les collectivités, quel que soit le projet, d'avoir des réserves foncières** (logements sociaux, activités économiques), mais avec le retrait de SOITEC, la CCLG s'apprête à investir 10 millions d'euros **sans savoir quelles entreprises viendront s'installer**
- Cependant, l'arrivée de nouveaux employés si le projet aboutit, va encore **renchérir le coût du foncier résidentiel**, déjà très élevé dans le Grésivaudan.
- Le chantier s'étalera probablement sur plusieurs années entre la viabilisation du terrain, aménagement des voies accès, construction des bâtiments et qui pourrait **engendrer des nuisances pour les habitations alentours.**
-

Transports

On ne peut que constater les problèmes de circulation sur l'A41, matin et soir. L'arrivée de 900 employés (nombre d'emplois espéré sur le site de la future ZAE), qui ne pourront pas se loger sur place, va encore aggraver la situation.

La problématique du nombre de véhicules qu'un tel développement engendrerai en plus. Nous sommes déjà confrontés sur Crolles et Bernin particulièrement à cette problématique d'engorgement, crolles étant devenu « incirculable » sur les heures de pointe ainsi que l'axe autoroutier principal entre Crolles et Grenoble. Le projet devra donc avoir une vision plus globale en intégrant également la problématique de la circulation.

Développement économique

La présence de la microélectronique dans le Grésivaudan est un gisement d'emplois important pour la région.

Les recettes fiscales générées par ces entreprises sont essentielles pour assurer le fonctionnement des services publics.

Elles garantissent une moindre dépendance à l'égard des pays d'Asie pour ces produits devenus essentiels dans de nombreux secteurs.

Filière des nanotechnologies et des semi-conducteurs

Les produits issus de la filière des nanotechnologies et des semi-conducteurs sont omniprésents dans notre monde contemporain. Les pénuries survenues lors de la crise du COVID ont montré la dépendance des industries européennes aux productions d'Asie et des Etat-Unis. L'Europe et la France ont décidé de soutenir la réindustrialisation notamment dans ce secteur afin de retrouver leur souveraineté. Cet argument est avancé dans ce dossier de concertation. Plusieurs remarques à ce sujet :

- La relocalisation des industries qui produisent les biens que nous consommons permet de produire selon des normes écologiques et sanitaires exigeantes et de prendre conscience de l'impact concret de notre consommation (la dématérialisation supposée du numérique est très matérielle).
- Les usines de microélectronique sur notre territoire sont soumises à un marché mondialisé, leurs dépendances économiques sont multiples (approvisionnements en matières premières, marchés servis, demande mondiale de composants...). Etablir un lien direct entre leur zone d'implantation et la souveraineté économique de la France est un raccourci qui ne témoigne pas de la complexité de cette filière.
- La production en France et notamment dans des clusters technologiques comme c'est le cas dans la région grenobloise et le Grésivaudan, permet de développer des compétences, des technologies. La localisation contribue sans doute à un regain de souveraineté, par les liens et accords entre Etat et entreprises.
- Tous les composants ne se valent pas, ils sont destinés à des applications différentes dont le rapport utilité sociale versus coût environnemental et social peut être assez différent. Mais ce n'est pas ce rapport qui guide les choix industriels. Les modes de financement des entreprises rendent leur rentabilité et leur croissance nécessaires, sans lien avec leur utilité sociale. Cela entre en contradiction avec la préservation de l'environnement et contribue au réchauffement climatique. Quelles limites se donne le territoire vis à vis de l'accueil des futures extensions d'usines ? Selon quels critères ? Ces limites sont-elles discutées à une échelle plus globale : empreinte écologique du numérique à l'échelle de la planète ?
- Quant à la part plus ou moins importante de composants et de numérique dont nous avons besoin dans notre société, il s'agit de choix politiques. Les scénarios « neutralité carbone en 2050 » de l'ADEME dressent les grandes lignes des chemins que pourrait prendre la transition écologique. Avons-nous besoin de davantage de composants ? Selon le scénario choisi, la réponse n'est pas la même. Les industries de cette filière vont-elles fabriquer les composants correspondant à nos besoins ? Rien n'est moins sûr.

Un débat public sur ces questions serait bienvenu. Il ne s'agit pas de nier l'utilité de la microélectronique et d'empêcher son développement, mais de réfléchir à la société que ses innovations dessinent et décider de celles qui nous conviennent, sans les subir, ni donner un blanc-seing à tout développement économique.

Démentiellement

Les industries ont un cycle de vie, si les nanotechnologies et les semi-conducteurs sont promis à un long développement, viendra un temps où les sites industriels du

Grésivaudan seront obsolètes. Leur démantèlement est-il pensé dès l'installation ? Sera-t-il à la charge des industriels ou de la collectivité ? La CCLG anticipe-t-elle la vie sur son territoire après cette phase industrielle ? Les terres pourront-elles à nouveau devenir agricoles ?